



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 08 / 2025 - 2026 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH

Rapport sur les comptes 2025 et décharge de la gestion pour l'année 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Conformément à la loi cantonale du 28 février 1956 sur les communes, au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et aux divers règlements, la Municipalité vous présente les comptes 2025 de la Commune de Vich.

2. Situation financière de la Commune en 2025

Les comptes 2025 vous sont présentés dans le présent préavis. L'activité de l'exécutif est reprise de manière plus détaillée dans le rapport de gestion 2025 de la Municipalité joint en annexe de ce préavis.

Cette année 2025 est marquée par une certaine stabilité au niveau de la population et de notre situation financière d'une manière générale. Les comptes 2025 présentent un bénéfice de CHF 242'388. Ce résultat positif est réjouissant étant donné qu'une perte de CHF 275'116 était prévue au budget 2025.

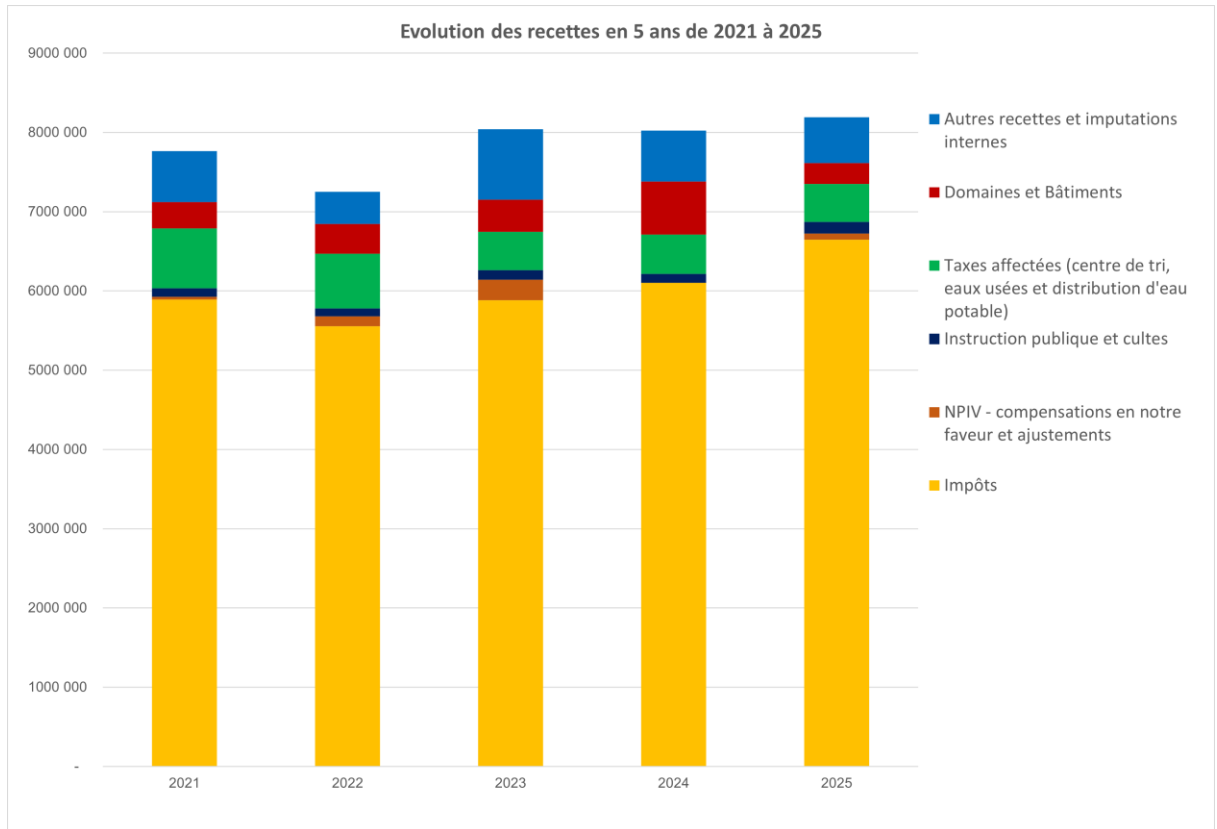
Notre marge d'autofinancement 2025 est de CHF 446'695. Le ratio de capacité d'autofinancement est de 5.7%. Ce ratio d'autofinancement est jugé faible pour couvrir nos investissements actuels et futurs.

L'UAPE Les Vichings, avec son personnel et son activité, n'est pas comprise dans les comptes de la Commune de Vich ; elle tient une comptabilité à part liée au Réseau des Toblerones.

Evolution des revenus

Les revenus de CHF 8'193'244 sont supérieurs au budget 2025 de CHF +871'701 (+11.9%).

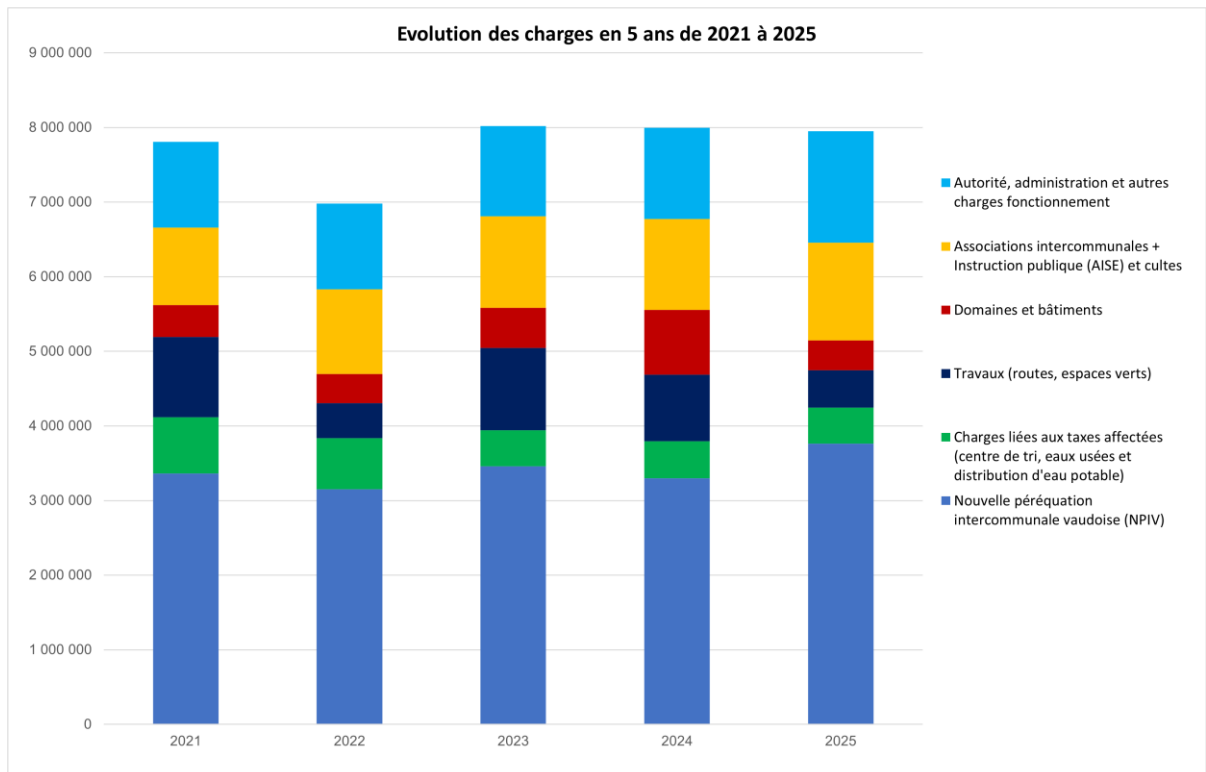
L'augmentation la plus importante des revenus par rapport au budget 2025 est le gr. 2 – Finances de CHF +872'909, +14.8%. Les impôts constituent les 81.1% des revenus de la commune.



Evolution des charges

Les charges de CHF 7'950'856 sont en dessus du budget 2025 de CHF +354'197 (+4.7%).

L'augmentation la plus importante par rapport au budget 2025 est due à la facture NPIV du canton.



La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est en place depuis le 1^{er} janvier 2025. Elle remplace la péréquation directe, la facture sociale et la facture policière.

La NPIV prévoit une péréquation des ressources, une péréquation des besoins structurels et une compensation des charges particulières des villes. Deux répartitions de charges (participation à la cohésion sociale et facture policière) sont également facturées aux communes dans cette péréquation cantonale.

La part prélevée en % des factures du canton par rapport aux impôts encaissés reste proportionnellement la même que celle des années précédentes (autour de 55% des revenus).

Le nouveau système de péréquation ne nous impacte pas plus que les années précédentes.

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Total des impôts - gr 21	5 891 445	5 554 859	5 882 629	6 101 752	6 646 706
Factures du Canton ou NPIV 2025	3 361 998	3 035 656	3 206 763	3 298 241	3 686 434
en % des impôts	57%	55%	55%	54%	55%
Restant au bénéfice de la commune	2 529 447	2 519 203	2 675 866	2 803 511	2 960 272
en % des impôts	43%	45%	45%	46%	45%
Valeur du point d'impôt (selon calcul avant NPIV-2025)	86 538	79 862	83 914	83 949	94 683

3. Présentation des comptes de fonctionnement 2025 par poste¹

La présentation du compte de fonctionnement et les explications liées aux différentes variations sur les groupes de comptes ou les comptes sont développées dans ce chapitre. Les comptes ou groupes de comptes font référence au compte de fonctionnement par ordre administratif que vous retrouverez en annexe.

1. ADMINISTRATION GENERALE

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart B2025	Var. %	Ecart C2024	Var. % C2024
Administration générale – charges	1 134 349	1 125 420	1 002 278	8 929	0.8%	132 071	13.2%
Administration générale – recettes	-427 225	-407 900	-289 031	19 325	4.7%	138 194	-47.8%
1. Administration générale – résultat	707 124	717 520	713 247	-10 396	-1.4%	-6 123	-0.9%

Administration générale - charges

Les charges sont en dessus du budget 2025 de CHF +9'251. Cette hausse est compensée partiellement par des revenus 2025.

L'augmentation de ces charges 2025 avait été prévue dans le budget 2025. Elle représente une hausse de CHF +132'392 par rapport aux charges 2024.

¹Sur tous les tableaux, les charges sont en noir (exemple 1'000) et les recettes sont négatives et en vert (exemple -1'000).

Gr. 102 – Municipalité

- Compte 102.3001.00 – Traitement des municipaux CHF 92'292
- Compte 102.3002.00 – Vacations des municipaux CHF 77'373

Il y a eu un conseiller municipal de moins pendant 5 mois. L'économie de traitement (l'indemnité fixe) est compensée par une augmentation des vacations, puisque les autres municipaux ont remplacé le conseiller manquant.

Gr. 110 - Salaires et charges sociales

Les salaires ont été augmentés de 0.6% en 2025 pour tenir compte de l'inflation (IPC² octobre 2024). Cette augmentation des charges salariales avait déjà été prise en compte dans le budget 2025.

La commune de Vich emploie à fin 2025 : 5.275 EPT pour 8 employés.

- En 2024, il y avait 4.875 EPT³ pour 7 employés, entre l'administration communale et la voirie.
- Une nouvelle comptable a été engagée pour 0.25 EPT en juillet 2025 afin de soutenir la boursière, dont le volume de travail a considérablement augmenté. Toutefois, à la suite de l'absence maladie prolongée de la boursière, son taux a été augmenté à 0.4 EPT en septembre.

Le salaire supplémentaire de la nouvelle comptable, dû à l'absence maladie de la boursière, est partiellement compensé par les indemnités journalières reçues de l'assurance et comptabilisées dans le compte 110.4361.00-Remboursement traitement et charges sociales.

Les salaires du personnel auxiliaire, non compris dans les 5.275 EPT, sont comptabilisés dans les rubriques : centre de tri et surveillance du restaurant scolaire. Ce sont des salaires payés à l'heure.

Toutefois, pour toutes les catégories d'employés, les charges sociales, prévoyances et autres charges de personnel sont comptabilisées dans le poste 110 « administration ». Par imputation interne, les salaires et/ou charges sociales sont ensuite répartis dans les rubriques tenant compte du travail effectué par les employés.

Gr. 110 - Informatique

- Compte 110.3182.02 – Services informatiques CHF 49'889

Le service informatique a un dépassement de plus de CHF 19'898 par rapport au budget 2025. Deux évènements urgents et imprévisibles ont amené l'exécutif à accepter ce dépassement budgétaire :

- Le passage de Windows 10 à Windows 11 – obligatoire avant novembre 2025, mais pas connu lors de l'établissement du budget 2025.
- Le fournisseur OFISA nous a annoncé fin 2024, que le "guichet virtuel" devait être changé avant fin 2025. Il a été remplacé en urgence à l'automne 2025.

² IPC = indice des prix à la consommation

³ EPT = équivalent plein temps

Gr. 18 - Transports publics

- Compte 180.3526.00 - Transports publics, participation FMD-Région de Nyon CHF 10'440

C'est la deuxième tranche de notre participation au Fonds de mobilité douce de Région de Nyon, selon le préavis 5/2023-2024 accepté en décembre 2023.

Administration générale - revenus

Ces revenus sont constitués de trois comptes essentiellement :

- Compte 110.4313.00 – Émoluments administratifs CHF 704

Les émoluments administratifs liés aux permis de construire enregistrent une diminution par rapport aux comptes 2024. Ce revenu est la refacturation de frais de notre bureau technique. Un remboursement important sur un projet immobilier de CHF 11'593 a quasiment entièrement compensé les recettes de l'année 2025.

- Compte 110.4361.00 – Remboursements traitements et charges sociales CHF 22'585

Il s'agit des indemnités journalières remboursées par l'assurance pour l'absence longue durée de deux employés. Il compense les salaires ou honoraires nécessaires au remplacement du personnel absent.

- Compte 110.4901.00 - Imputation interne salaires et charges sociales CHF 352'955

Le Gr. 11 – Administration : enregistre les salaires et les charges sociales de tous les employés. Pour tenir compte d'une bonne imputation dans les rubriques, ses charges sont réparties dans les autres postes du compte de fonctionnement selon de travail effectué par les personnes.

2. FINANCES

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart B2025	Var. %	Ecart C2024	Var. % C2024
Finances – charges	2 684 969	2 188 693	1 563 615	496 276	22.7%	1 121 353	71.7%
Finances – recettes	-6 765 917	-5 893 008	-6 166 411	872 909	14.8%	599 506	-9.7%
2. Finances – résultat	-4 080 948	-3 704 315	-4 602 796	-376 633	10.2%	521 848	-11.3%

Finances - charges

Ces charges sont en dessus du budget 2025 de CHF +496'276 (+22.7%) et supérieures à celles de 2024 de CHF +1'121'353 (+71.7%). L'augmentation de ces charges est liées à deux éléments :

- L'introduction de la NPIV avec une nouvelle répartition entre les péréquations, les compensations et la participation à la cohésion sociale. Cette augmentation correspond partiellement à une diminution dans le gr. 72 – Prévoyance sociale cantonale.
- L'augmentation de nos recettes des impôts qui entraîne une augmentation de notre participation à la NPIV.

Gr. 21 - Impôts

Ces charges sont liées aux coûts d'encaissement de nos impôts par l'Administration Fiscale Cantonale (AFC). Elles ont augmenté de CHF 111'770 (+121%).

Gr. 22 – Service financier

L'introduction de la NPIV avec un nouveau mode de calcul des péréquations et des compensations explique l'augmentation des charges NPIV facturées par le canton, soit CHF +391'892 (+19%) par rapport au budget 2025.

Finances - revenus

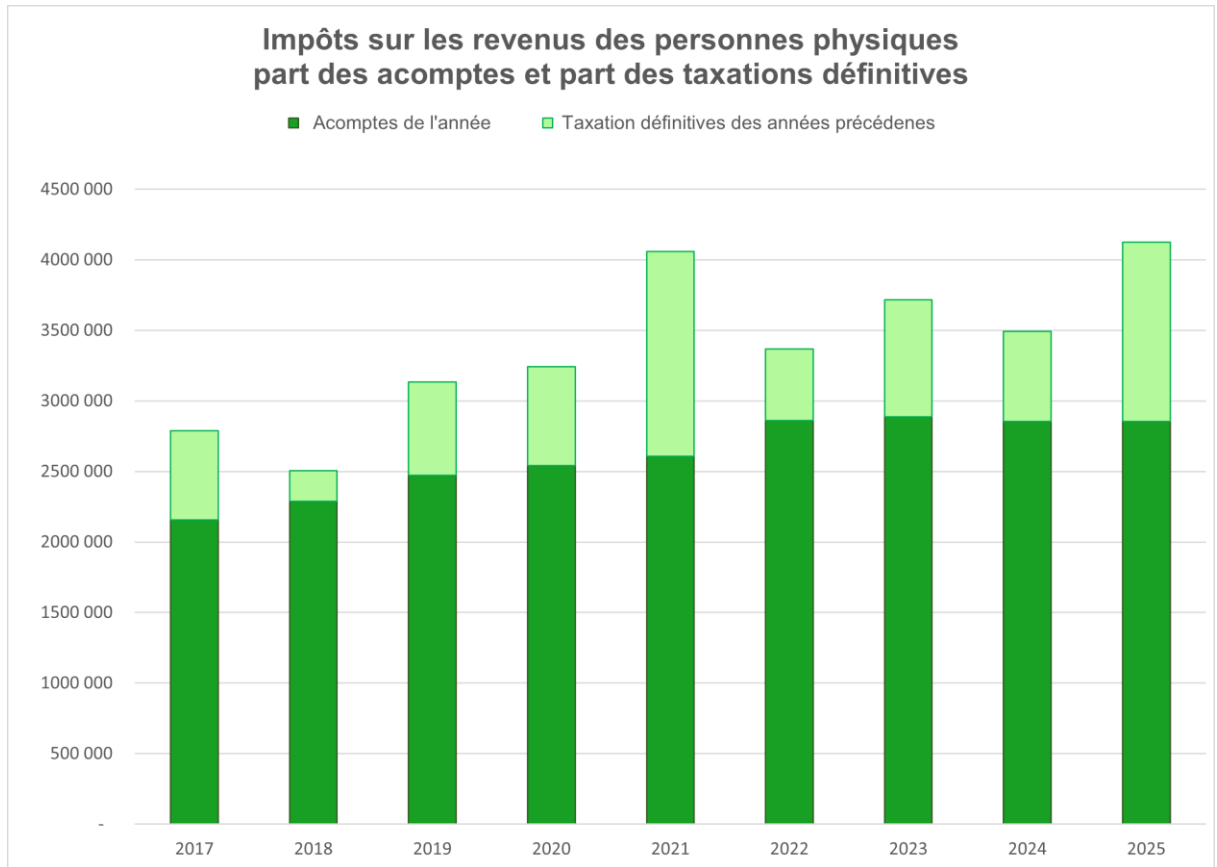
Gr. 21 - Impôts

L'année 2025 a enregistré un revenu d'impôt plus élevé que les années précédentes. Les revenus des impôts 2025 de CHF 6'646'706 sont en dessus du budget 2025 de CHF +826'806 (+14%) et en augmentation par rapport aux comptes 2024 de CHF +544'954 (+8.9%).

Les impôts 2025 et les écarts par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024 pour les impôts des personnes physiques (PP) et des personnes morales (PM) sont repris ci-dessous.

Impôts	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart Comptes 2025 et 2024	Ecart en % Comptes 2025 / Budget 2025	Ecart en % Comptes 2025 / Comptes 2024
Impôt PP – revenus	4 296 429	3 770 000	3 545 098	751 331	13.96%	21.2%
Impôt PP – fortunes	1 056 752	770 000	909 434	147 318	37.24%	16.2%
Impôt à la source	-16 056	52 000	100 209	-116 265	-130.88%	-116.0%
Impôt spécial étranger	0	160 000	143 918	-143 918	-100.00%	-100.0%
total Impôts Personnes physiques	5 337 125	4 752 000	4 698 659	638 466	12.31%	13.6%
Impôt PM – bénéfice	211 137	115 000	147 941	63 196	83.60%	42.7%
Impôt PM – capital	10 829	23 000	6 178	4 651	-52.92%	75.3%
Impôt PM complém. S/immeuble	28 323	16 000	26 159	2 164	77.02%	8.3%
total Impôts personnes morales	250 288	154 000	180 278	70 010	62.52%	38.8%

Pour les revenus des personnes physiques, l'augmentation de la population ou de la capacité contributive de nos citoyens se voit à travers l'augmentation des acomptes année après année. Toutefois, à partir de l'année 2022, les acomptes encaissés sont assez constants. Les taxations définitives des années précédentes complètent les acomptes d'impôt des personnes physiques encaissés pour l'année en cours (voir graphique ci-après).



Les impôts conjonctuels encaissés sont en dessus du budget 2025, mais en dessous de ceux de 2024. Des droits de succession avaient augmenté les revenus 2024.

Impôts	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart Comptes 2025 et 2024	Ecart en % Comptes 2025 / Budget 2025	Ecart en % Comptes 2025 / Comptes 2024
Droits de mutation	185 892	180 000	172 865	13 027	3.27%	7.5%
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	156 372	90 000	123 400	32 972	73.75%	26.7%
Droits de succession	17 199	0	241 312	-224 113		
Impôts sur travailleurs frontaliers	147 525	150 000	179 411	-31 886	-1.65%	-17.8%
total Impôts conjonctuels et travailleurs frontaliers	506 989	420 000	716 988	-210 000	20.71%	-29.3%

Gr. 22 - Service financier

- Comptes 220.4112.00 – Taxes au sol CHF 40'170

La taxe au sol encaissée fait l'objet d'une attribution de CHF 28'085 à un fonds de soutien énergies renouvelables. Les charges pour l'utilisation de ce fonds sont comptabilisées sous le Gr. 710. Le nouveau règlement sur le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable définit la gestion du fonds.

- Comptes 220.4520.01 – Péréquation des ressources -impôts conjonctuels CHF 77'348

Revenu lié à la NPIV et au calcul de rétribution sur les impôts conjonctuels par rapport au montant encaissés par les autres communes.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart B2025	Var. %	Ecart C2024	Var. % C2024
Domaines et bâtiments – charges	401 707	413 360	867 303	-11 653	-2.8%	-465 596	-53.7%
Domaines et bâtiments – recettes	-261 501	-261 870	-665 485	-369	-0.1%	-403 984	60.7%
3. Domaines et bâtiments – résultat	140 206	151 490	201 818	-11 284	-7.4%	-61 613	-30.5%

Ce groupe « Domaines et bâtiments » comprend l'entretien de nos domaines (forêts, sentier des Toblerones, champs) et les bâtiments propriétés de la Commune.

Domaines et bâtiments - charges

Gr. 35 – Bâtiments communaux

Les comptes sont regroupés de façon à avoir une vue sur les coûts et les revenus par bâtiment. D'une manière générale, les dépenses sont conformes au budget 2025 prévu.

Gr. 350 - Bâtiment administratif et de service

- Compte 350.3185.00 - Honoraires et prestation de services CHF 0

Le budget était prévu pour le bureau d'aide au maître de l'ouvrage (BAMO), il n'a pas été utilisé.

- Compte 350.3310.14 – Amortissement Etude Maison du Tilleul CHF 0

Le crédit d'étude a entièrement été amorti en 2024.

Domaines et bâtiments - revenus

Gr. 35 – Bâtiments communaux

Les revenus du Gr. 35 sont conformes à ceux prévus dans le budget 2025.

4. TRAVAUX

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart B2025	Var. %	Ecart C2024	Var. % C2024
Travaux – charges	863 822	902 980	1 251 032	-39 158	-4.3%	-387 211	-31.0%
Travaux – recettes	-421 476	-415 290	-613 616	6 186	1.5%	-192 140	31.3%
4. Travaux – résultat	442 345	487 690	637 417	-45 345	-9.3%	-195 071	-30.6%

Travaux - charges

Gr. 42 - Service de l'urbanisme

Les dépenses sont conformes au budget 2025 à part pour le compte ci-dessous :

- Compte 420.3526.01 – Region de Nyon - projet CHF 34'000

Participation à Télé-Dôle acceptée par le Conseil communal avec le préavis 11/2024-2025.

Gr. 43 - Routes

Ces comptes enregistrent l'entretien courant du réseau routier.

- Compte 430.3110.00 – Aménagement CHF 6'465.55

Ces aménagements routiers dépendent de projets gérés par des tiers (DGMR ou Région de Nyon) pour lesquels des factures moins importantes que prévues ont été reçues.

- Compte 430.3143.00 – Entretien signalisation et éclairage public CHF 99'105

L'éclairage public du chemin qui longe le terrain de foot et qui mène aux Gaudenies, en association avec la rénovation de l'éclairage du terrain de football, a coûté CHF 59'728. Lors de la construction du quartier des Gaudenies, les propriétaires avaient versé CHF 45'000 à la Commune, comme participation à l'éclairage public à venir. Cette participation est enregistrée en recette du compte 430.4657.00-Participation de tiers et vient compenser la facture enregistrée sous ce compte de charges.

Un contrat de maintenance SEIC pour CHF 26'123 est comptabilisé dans ce compte ; il avait déjà été prévu au budget.

Les autres travaux de marquage ou signalisation viennent compléter les charges du compte pour CHF 13'253.

- Compte 430.3310.00 – Amortissements routes CHF 0

Ce sont les amortissements ordinaires des préavis-routes prévus au budget 2025. À la suite des amortissements supplémentaires en 2024 de plusieurs préavis, les amortissements ordinaires 2025 des routes sont réduits à zéro.

Gr. 44 – Parc, promenades, cimetière

Les dépenses sont conformes au budget 2025 prévu.

- Compte 440.3310.00 – Amortissement Terrains CHF 17'700
C'est l'amortissement ordinaire sur 20 ans du terrain multisport. Le montant avait été réduit en 2024 par un amortissement supplémentaire.

Gr. 45 - Ordures ménagères

Les charges de CHF 180'670 ne sont pas entièrement couvertes par les taxes et les autres revenus perçus. Un prélèvement au fonds de réserve a été comptabilisé pour CHF 26'930.

Cette augmentation des charges est liée à l'introduction du ramassage en porte-à-porte des biodéchets, à la nouvelle collecte des plastiques et polystyrènes et à l'augmentation d'une manière générale des dépenses pour l'élimination des déchets.

Le fonds affecté ordures ménagères est de CH 31'155 au 31.12.2025.

Gr. 46 - Réseaux d'égouts et épuration

Les charges de CHF 184'161 sont couvertes par les taxes encaissées. Une attribution au fonds affecté de CHF 6'188 a été faite.

Notre participation à l'APEC⁴ est en dessous du budget 2025 et des comptes 2024. Cette charge APEC augmentera dans les années à venir avec la construction de la nouvelle STEP.

⁴ APEC = Association intercommunale pour les eaux usées de la Côte

La Municipalité a décidé de ne pas augmenter les taxes pour l'épuration et l'entretien du réseau, mais d'utiliser le fonds de réserve affecté. Le fonds épuration des eaux a été justement constitué pour faire face aux investissements à venir ; il est de CHF 1'726'466 au 31.12.2025.

Travaux - revenus

Gr. 43 - Routes

- Compte 430.4657.00 – Participation de tiers CHF 45'000

Voir explication du compte 430.3143.00 – Entretien signalisation et éclairage public.

Gr. 45 - Ordures ménagères

Les taxes prélevées et les autres revenus ne couvrent pas entièrement les charges de fonctionnement du Gr. 45. Un prélèvement de CHF 26'930 est fait au fonds de réserve.

Gr 46 - Réseaux d'égouts et épuration

Les taxes prélevées couvrent les charges de fonctionnement du Gr. 46.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart B2025	Var. %	Ecart C2024	Var. % C2024
Instructions publiques et cultes – charges	885 749	891 920	843 100	-6 171	-0.7%	42 649	5.1%
Instructions publiques et cultes – recettes	-146 053	-112 375	-115 017	33 678	30.0%	31 036	-27.0%
5. Instructions publiques et cultes – résultats	739 696	779 545	728 083	-39 849	-5.1%	11 613	1.6%

Instruction publique et cultes - charges

Gr. 51 - Enseignement primaire CHF 580'369

Gr. 52 - Enseignement secondaire CHF 249'346

Il s'agit principalement de notre participation à l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) qui est calculée : 1/2 sur le nombre d'habitants et 1/2 sur le nombre d'enfants scolarisés (au primaire et au secondaire) de notre commune.

Notre participation de CHF 690'215 représente le 11.8% des charges nettes de l'AISE.

Pour l'année 2025, l'Établissement de l'Esplanade de Begnins comprend 129 enfants de Vich.

Les frais pour le restaurant scolaire de CHF 139'444 sont presque entièrement couverts par les remboursements de l'AISE.

Gr. 58 – Temples et cultes

La moitié des frais d'entretien du temple est à la charge de la Commune de Coinsins, propriétaire à 50%. En 2025, des honoraires avaient été prévus pour la mise en œuvre de la rénovation de l'église et la préparation d'un crédit d'étude.

6. POLICE

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart B2025	Var. %	Ecart C2024	Var. % C2024
Police – charges	296 747	328 743	318 213	-31 996	-9.7%	-21 466	-6.7%
Police – recettes	-30 927	-47 000	-19 709	-16 073	-34.2%	11 218	-56.9%
6. Police – résultat	265 820	281 743	298 504	-15 923	-5.7%	-32 684	-10.9%

Gr. 61 - Corps de police

Notre participation à la réforme policière 2025 est de CHF 174'468.

Le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayant droit est entré en vigueur le 1^{er} juin 2025. Les budgets 2025 prévus ont été respectés ; les réalisés sont de :

- la signalisation est sous le compte 430.3143.00 charge de CHF 9'094
- l'engagement d'un ASP selon convention avec Gland charge de CHF 3'840
- la vente des macarons recette de CHF 10'906
- les amendes d'ordre suite à l'engagement de l'ASP recette de CHF 5'800

7. SECURITE SOCIALE

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart B2025	Var. %	Ecart C2024	Var. % C2024
Sécurité sociale – charges	1 566 332	1 588 443	2 012 864	-22 111	-1.4%	-446 532	-22.2%
Sécurité sociale – recettes	-22 963	-27 000	-15 364	-4 037	-15.0%	7 599	-49.5%
7. Sécurité sociale – résultat	1 543 369	1 561 443	1 997 500	-18 074	-1.2%	-454 131	-22.7%

Sécurité sociale - charges

Gr. 710 – Service social communal

- Compte 710.3657.xx, à la suite de l'introduction de la « Directive municipale concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol », ces comptes enregistrent les actions financées. En 2025, les demandes de nos citoyens ont été moins importantes que prévues au budget. Un nouveau règlement, adopté en octobre 2025, remplace la directive en vigueur.

Gr. 711 - Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

Les dépenses au RAT en 2025 sont en dessous du budget 2025 de CHF 12'636. Ces dépenses sont pour les accueils dans les structures du RAT (crèches, maman de jour ou UAPE). En novembre 2025, les structures du RAT accueilleraient 93 enfants vichois.

Gr. 72 – Prévoyance sociale cantonale

La Participation à la cohésion sociale est de CHF 1'143'035 pour 2025. Avec l'introduction de la NPV en 2025, la comparaison avec le montant 2024 n'est pas pertinente.

Sécurité sociale - revenus

Gr. 710 - Service social communal

- Compte 710.4809.00 – Prélèvement fonds de réserve CHF 22'423
Ce groupe de comptes 710.3657.xx est financé par un prélèvement sur le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables pour CHF 22'423.

8. SERVICES INDUSTRIELS

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart B2025	Var. %	Ecart C2024	Var. % C2024
Services industriels – charges	117 182	157 100	138 760	-39 918	-25.4%	-21 579	-15.6%
Services industriels – recettes	-117 182	-157 100	-138 760	-39 918	-25.4%	-21 579	15.6%
8. Services industriels – résultat	0	0	0	0		0	

Gr. 81 - Service des eaux

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus.

Une attribution au fonds de réserve a été comptabilisée pour CHF 39'643. Cette attribution est possible avec les revenus encaissés plus importants que les dépenses.

En 2025, au vu du solde trop important du fonds de réserve affecté, la Municipalité a décidé d'offrir la taxe d'abonnement aux Vichois. Le fonds affecté pour la distribution d'eau est de CH 2'000'310 au 31.12.2025.

4. Investissements

INVESTISSEMENTS 2025

En 2025, les dépenses d'investissement sont de CHF 1'878'902. Elles se regroupent sur 3 préavis.

Préavis 11/2023-2024 - Demande de crédit d'investissement de CHF 4'700'000 TTC pour la transformation et l'assainissement de la Maison du Tilleul située sur la parcelle n° 95 propriété de la Commune. Les travaux ont commencé en septembre 2024. Les dépenses 2025 de CHF 1'816'846 s'ajoutent à celles de 2024. Pour financer cet investissement, un emprunt sur 6 mois de CHF 1 million a été contracté auprès de Swissquote Bank SA au taux de 0.48%.

Préavis 03/2023-2024 – Demande de crédit complémentaire de CHF 62'000 pour le Plan d'Affectation Communal (PACom). Les dépenses 2024 sont de CHF 14'428 et celles de 2025 de CHF 47'056. Le préavis est clos en 2025 et entièrement amorti sur 2025 (comme le prévoyait le préavis).

Préavis 07/2025-2026 – Demande de crédit complémentaire de CHF 80'000 pour le Plan d'Affectation Communal (PACom). Les dépenses 2025 sont de CHF 15'000.

AMORTISSEMENTS 2025

Les amortissements obligatoires 2025 sont de CHF 179'183 :

- amortissement Forum des Pralies CHF 100'000
- amortissement Plan d'Affectation Communal CHF 61'483
- amortissement terrain multisport CHF 17'700

Amortissements supplémentaires : aucun comptabilisé en 2025.

No compte	Libellé	Préavis no	Solde au 01.01.2025	Dépenses 501 à 589	Recettes subventions 609 à 689	Amortis. obligatoire 331	Amortis. supplém. 330/332	Solde au 31.12.2025
Immeubles Patrimoine Financier			tout ce qui est réalisable (peut être vendu)					
9123.00	Bâtiments patrimoine financier		1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00
Invest. Patrimoine Administratif			tout ce qui n'est pas réalisable pour cause d'utilité publique					
Ouvrages de génie civil et assainissement								
9141.13	Réalisation terrain multisports	09/2021-2022	318 600.00	0.00	0.00	17 700.00	0.00	300 900.00
Bâtiments et constructions								
9143.02	Bâtiment Multifonction - travaux	05/2017-2018	2 500 000.00	0.00	0.00	100 000.00	0.00	2 400 000.00
9143.17	Transformation Maison du Tilleul	11/2023-2024	467 325.20	1 816 845.75	0.00	0.00	0.00	2 284 170.95
9143.19	Restauration intérieure et extérieur de l'Eglise, parcelle 120	03/2025-2026	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9143.10	Bâtiments du patrimoine adm.		1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00
Forêt								
9145.00	Forêts		1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00
Autres biens								
9149.03	Plan d'aménag. Communal	03/2023-2024	14 427.50	47 055.90	0.00	61 483.40	0.00	0.00
9149.04	Plan d'aménag. Communal, crédit complémentaire	07/2025-2026	0.00	15 000.00	0.00	0.00	0.00	15 000.00
Titres et papiers valeurs								
9153.00	Titres du patrimoine administratif		24 001.00	0.00	0.00	0.00	0.00	24 001.00
Totaux			3 324 355.70	1 878 901.65	0.00	179 183.40	0.00	5 024 073.95

PLAN DE FINANCEMENT 2022-2026

Nous présentons en annexe, le plan financier des investissements 2022-2026, mis à jour après l'acceptation des préavis 2025 et clôture des comptes 2025 et selon nos estimations pour les années à venir.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 08 / 2025-2026
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1° d'adopter les comptes communaux 2025 tels qu'ils sont présentés, à savoir :

a) comptes de fonctionnement 2025

b) bilan au 31 décembre 2025

2° de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2025.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

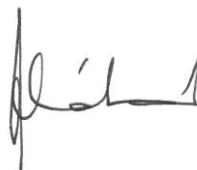
La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire



Patricia Audétat

Finances, Municipale responsable : Antonella Salamin

Annexes : Résumé des comptes 2025

Comptes de fonctionnement par ordre administratif 2025

Bilan 2025

Plan financier des investissements 2022-2026

Rapport de gestion 2025